



CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE



14070/2/12 REV 2

(OR. en)

PRESSE 391

PR CO 49

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

3187<sup>e</sup> réunion du Conseil

### Affaires générales

Bruxelles, le 24 septembre 2012

Président **M. Andreas MAVROYIANNIS**  
Vice-ministre des affaires européennes de Chypre

# P R E S S E

---

Rue de la Loi, 175 B – 1048 BRUXELLES Tél.: +32 (0)2 281 8352 / 6319 Fax: +32 (0)2 281 8026  
[press.office@consilium.europa.eu](mailto:press.office@consilium.europa.eu) <http://www.consilium.europa.eu/Newsroom>

14070/2/12 REV 2

1  
**FR**

## **Principaux résultats du Conseil**

*Le Conseil a examiné un cadre de négociation révisé pour le **cadre financier pluriannuel de l'UE pour la période 2014-2020**.*

*Il a examiné un projet d'ordre du jour annoté pour la réunion d'octobre du **Conseil européen** et a procédé à un échange de vues sur les enseignements tirés du **semestre européen**.*

## SOMMAIRE<sup>1</sup>

<b>PARTICIPANTS</b> .....	<b>5</b>
---------------------------	----------

### **POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT**

Cadre financier pluriannuel.....	7
Préparation du Conseil européen .....	9
Semestre européen .....	10
Divers.....	11
<i>Intégration des Roms</i> .....	11
Partis politiques européens .....	11

### **AUTRES POINTS APPROUVÉS**

#### *RELATIONS EXTÉRIEURES*

– Syrie - mesures restrictives.....	12
– Guinée-Bissau - mesures restrictives.....	12
– Adhésion de la Croatie à l'UE - adaptation des accords signés ou conclus avec des pays tiers.....	12
– Relations avec la Tunisie.....	13

#### *POLITIQUE COMMERCIALE*

– Accord Union européenne-États-unis.....	13
– Négociations UE-Panama.....	13

#### *BUDGETS*

– Prévisions actualisées relatives aux ressources propres .....	14
---	----

<sup>1</sup>

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

*COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT*

– Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique.....	14
– Îles Fidji.....	15
– Saint-Barthélemy.....	15

*POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE COMMUNE*

– EUPOL RD Congo.....	15
– EUSEC RD Congo.....	15

*JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES*

– Rapport Eurojust.....	16
– Identifiant européen de la législation.....	16
– Programme de travail d'Europol pour 2013.....	16
– Le mécanisme de coopération et de vérification pour la Bulgarie et la Roumanie.....	16

*AFFAIRES INSTITUTIONNELLES*

– Cour de justice - règlement de procédure.....	17
– Cour de justice et Tribunal - rémunération afférente aux nouveaux postes de vice-président.....	17

*NOMINATIONS*

– Comité des régions.....	17
---------------------------	----

*TRANSPARENCE*

– Transparence - accès du public aux documents.....	18
---	----

*PROCÉDURE ÉCRITE*

– Juges à la Cour de justice et au Tribunal.....	18
--	----

## PARTICIPANTS

### Belgique:

M. Dirk WOUTERS

Représentant permanent

### Bulgarie:

M. Ivan NAYDENOV

Vice-ministre des affaires étrangères

### République tchèque:

M. Vojtěch BELLING

Secrétaire d'État aux affaires européennes

### Danemark:

M. Nicolai WAMMEN

Ministre des affaires européennes

### Allemagne:

M. Michael G. LINK

Ministre adjoint au ministère des affaires étrangères

### Estonie:

M. Matti MAASIKAS

Représentant permanent

### Irlande:

M. Eamon GILMORE

Vice-premier ministre (Tánaiste), ministre des affaires étrangères et du commerce

M<sup>me</sup> Lucinda CREIGHTON

Ministre déléguée auprès du premier ministre et du ministre des affaires étrangères et du commerce, chargée des affaires européennes

### Grèce:

M. Dimitrios KOURKOULAS

Secrétaire d'État aux affaires étrangères

### Espagne:

M. Iñigo MÉNDEZ DE VIGO Y MONTOJO

Secrétaire d'État à l'Union européenne

### France:

M. Bernard CAZENEUVE

Ministre délégué auprès du ministre des Affaires étrangères, chargé des Affaires européennes

### Italie:

M. Enzo MOAVERO MILANESI

Ministre chargé des affaires européennes

### Chypre:

M. Andreas MAVROYIANNIS

Vice-ministre auprès du président de la République de Chypre, chargé des affaires européennes

Mme Rea YIORDAMLIS

Directeur aux affaires européennes

### Lettonie:

M. Andris TEIKMANIS

Secrétaire d'État, ministère des affaires étrangères

### Lituanie:

M. Vytautas LESKEVICIUS

Vice-ministre des affaires étrangères, Directeur politique

### Luxembourg:

M. Christian BRAUN

Représentant permanent

### Hongrie:

M<sup>me</sup> Enikő GYŐRI

Secrétaire d'État, ministère des affaires étrangères

### Malte:

M. Tonio BORG

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères

### Pays-Bas:

M. Ben KNAPEN

Ministre des affaires européennes et de la coopération internationale

### Autriche:

M. Reinhold LOPATKA

Secrétaire d'État au ministère fédéral des affaires européennes et internationales

### Pologne:

M. Piotr SERAFIN

Secrétaire d'État au ministère des affaires étrangères

### Portugal:

M. Miguel MORAIS LEITÃO

Secrétaire d'État auprès du ministre des affaires étrangères, chargé des affaires européennes

**Roumanie:**

M. Leonard ORBAN

Ministre des affaires européennes

**Slovénie:**

M. Igor SENČAR

Secrétaire d'État, ministère des affaires étrangères

**Slovaquie:**

M. Peter JAVORČÍK

Secrétaire d'État au ministère des affaires étrangères

**Finlande:**

M. Alexander STUBB

Ministre des affaires européennes et du commerce extérieur

**Suède:**M<sup>me</sup> Birgitta OHLSSON

Ministre des affaires européennes

**Royaume-Uni:**

M. David LIDINGTON

Ministre adjoint au ministère des affaires étrangères et du Commonwealth

**Commission:**

M. Maroš ŠEFČOVIČ

Vice-président

M. Janusz LEWANDOWSKI

Membre

Le gouvernement de l'État en voie d'adhésion était représenté comme suit:

**Croatie:**

M. Neven MIMICA

Vice-premier ministre

## POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

### Cadre financier pluriannuel

#### *session publique*

Le Conseil a débattu du cadre financier pluriannuel (CFP) de l'UE pour la période allant de 2014 à 2020, sur la base d'un cadre de négociation révisé (doc. [13620/12](#))<sup>1</sup> élaboré par la présidence chypriote. Il a en outre pris note de la présentation, par la Commission, d'une communication relative à une nouvelle ressource propre fondée sur la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) (doc. [16844/11](#)).

Les ministres se sont félicités des travaux entrepris par la présidence chypriote et ont fait part de leur volonté de parvenir à un accord lors d'un Conseil européen spécial, prévu pour les 22 et 23 novembre.

Les observations ont essentiellement porté sur les questions suivantes:

- plafond global des dépenses: certains États membres se sont félicités de l'intention de la présidence de diminuer les chiffres proposés par la Commission et ont insisté sur la nécessité de mieux dépenser. D'autres ont défendu la proposition de la Commission, faisant valoir que le CFP est l'instrument essentiel d'investissement en faveur de la croissance et de la création d'emplois, tout en convenant qu'il est important que les dépenses soient de haute qualité, cette dernière devant, selon eux, être garantie dans tous les domaines de dépenses.
- plafonds de dépenses pour les différentes rubriques: certaines délégations ont insisté sur la nécessité de pratiquer des réductions dans chacune des rubriques. Des délégations se sont opposées à toute réduction pour ce qui est de la politique de cohésion, certaines se sont opposées à des réductions pour ce qui est de la politique agricole commune (PAC) et d'autres ont estimé que les montants proposés dans ces deux domaines, politique de cohésion et PAC, constituaient un strict minimum.
- affectation des fonds relevant de la politique de cohésion: quelques États membres ont regretté qu'ait été retiré du cadre de négociation le "filet de sécurité inversé", qui visait à limiter le niveau du soutien accordé à un État membre à un pourcentage donné de ce qu'il était au cours de la période 2007-2013. D'autres se sont félicités de cette modification mais ont fait part de préoccupations concernant une éventuelle réduction du niveau maximum de transfert ("taux de plafonnement") en deçà de 2,5 % du PIB de chacun des États membres.

---

<sup>1</sup> Le cadre de négociation est un document établi par la présidence qui donne un aperçu des principaux éléments et des principales options en vue des négociations relatives au CFP. Ce document est constamment mis à jour à mesure que les négociations avancent et doit en définitive constituer la base d'un accord au niveau du Conseil européen.

- développement rural: quelques États membres ont insisté sur le fait que le principe des "performances passées" pour la répartition de l'aide de l'UE devrait être entendu comme la part des fonds alloués à un État membre pour la totalité de la période 2007-2013, et non uniquement pour l'année 2013 comme le prévoit la Commission.
- aide directe dans l'agriculture: quelques États membres ne souhaitent pas que soit réduit le niveau moyen de l'aide directe de l'UE à l'hectare. D'autres ont déclaré qu'ils pouvaient y souscrire si cela contribuait à une plus grande convergence de l'aide directe entre les États membres, ou sous réserve de dispositions exceptionnelles pour les États membres dont le niveau d'aide directe est inférieur à la moyenne de l'UE.
- engagements inutilisés ("restant à liquider", RAL): certains États membres se sont félicités de l'intention de la présidence d'inclure des dispositions à ce sujet dans le cadre de négociation, tandis que d'autres ont estimé que le RAL était un élément normal de la procédure budgétaire de l'UE et qu'il devrait être traité dans ce cadre.
- instruments intégrés au CFP et hors du CFP: certains États membres se sont déclarés préoccupés par la suggestion visant à placer le Fonds de solidarité de l'UE (FSUE) et le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) en dehors du CFP, plutôt que de maintenir le FSUE dans les limites de dépenses du CFP et d'arrêter le FEM.
- ressources propres: plusieurs ministres ont souligné qu'il importait de prévoir des règles simples, transparentes et équitables. Certains ont déploré que le cadre de négociation n'ait pas été révisé du côté des recettes. D'autres se sont opposés à toute modification des ressources propres. Certaines délégations se sont déclarées favorables à la suppression de la ressource propre actuelle fondée sur la TVA, telle qu'elle a été proposée par la Commission. Plusieurs ont indiqué qu'elles étaient disposées à examiner cette proposition, tandis que d'autres s'y sont opposées. La nouvelle ressource propre proposée, qui repose sur une taxe sur les transactions financières<sup>1</sup>, est soutenue par certains États membres et rejetée par d'autres. Certains États membres ont insisté pour que le système de perception des ressources propres traditionnelles demeure inchangé. Cela signifierait que les États membres continueraient à retenir, à titre de frais de perception, 25 % des montants qu'ils ont perçus, et non 10 % comme proposé par la Commission. Certains ministres ont souhaité que soient abandonnés tous les mécanismes de correction qui existent dans le système actuel des ressources propres; d'autres ont insisté pour que les mécanismes de correction actuels soient maintenus, ou pour que l'on conserve, à tout le moins, les montants actuels des corrections dans le cadre d'un nouveau mécanisme.

Comme par le passé, la présidence chypriote a procédé à un échange de vues avec les représentants du Parlement européen avant la session du Conseil et leur en a présenté ensuite un compte rendu.

---

<sup>1</sup> La TTF devrait être introduite par certains États membres dans le cadre d'une coopération renforcée.



La présidence réfléchira aux observations formulées par les délégations et s'efforcera d'affiner le cadre de négociation afin de rapprocher encore les positions des États membres. L'objectif est de parvenir à un accord sur le paquet CFP lors du Conseil européen spécial des 22 et 23 novembre.

Le Conseil des affaires générales se réunira deux fois avant le Conseil européen de novembre, les 16 octobre à Luxembourg et 20 novembre à Bruxelles. À l'issue du Conseil européen des 18 et 19 octobre, la présidence a l'intention de publier un nouveau cadre de négociation révisé avec certaines fourchettes de chiffres. Le président du Conseil européen, Herman Van Rompuy, procédera à des consultations bilatérales à partir du 5 novembre.

De plus amples informations au sujet des négociations sont disponibles sur les pages web du CFP du Conseil:

<http://www.consilium.europa.eu/special-reports/mff>

### **Préparation du Conseil européen**

Le Conseil a pris note d'un projet d'ordre du jour annoté pour la réunion du Conseil européen qui se tiendra les 18 et 19 octobre (doc. [13386/12](#)).

Le Conseil européen devrait axer ses travaux sur les questions suivantes:

- *Politique économique*: mise en œuvre du Pacte pour la croissance et l'emploi, rapport intermédiaire sur l'avenir de l'Union économique et monétaire, travaux en cours sur l'union bancaire;
- *Partenaires stratégiques*: les relations de l'UE avec ses partenaires stratégiques;
- *Autres questions*: questions de politique étrangère (en fonction de la situation internationale).

Le Conseil tiendra un nouveau débat, sur la base du projet de conclusions du Conseil européen, lors de sa session du 16 octobre.

## **Semestre européen**

Le Conseil a fait le bilan des enseignements tirés de l'exercice de surveillance du *semestre européen* 2012 ainsi que des améliorations qui pourraient être apportées pour l'exercice 2013 (doc. [13439/12](#)).

Le *semestre européen* prévoit le suivi simultané des politiques économiques, budgétaires, sociales et de l'emploi des États membres, sur la base de règles communes, pendant une période de six mois chaque année. Il a eu lieu pour la première fois en 2011.

Bien que le résultat de l'exercice 2012 ait été jugé globalement satisfaisant, une évaluation de la mise en œuvre est en cours. Cet exercice est d'autant plus difficile que les règles en matière de gouvernance économique ont été renforcées.

Le Conseil "Affaires économiques et financières" et le Conseil "Emploi, politique sociale, santé et consommateurs" poursuivront les travaux sur la question lors de leurs sessions des 4 et 9 octobre respectivement.

## **Divers**

### ***Intégration des Roms***

Le Conseil a été informé par la Commission de l'évolution de la mise en œuvre des stratégies nationales d'intégration des Roms.

Il a procédé à un échange de vues.

### ***Partis politiques européens***

Le Conseil a pris note de la présentation par la Commission de propositions visant à améliorer les règles et les modalités de financement des partis politiques européens et des fondations politiques européennes.

La Commission a noté qu'elle souhaitait que les nouvelles règles soient adoptées à temps pour les élections européennes de 2014.

\*

\*      \*

Au cours du déjeuner, les ministres ont débattu du rôle du Conseil des affaires étrangères et de la manière dont il pourrait améliorer ses méthodes de travail, en particulier pour ce qui est de la préparation et du suivi des réunions du Conseil européen.

## **AUTRES POINTS APPROUVÉS**

### **RELATIONS EXTÉRIEURES**

#### **Syrie - mesures restrictives**

Le Conseil a adopté un règlement mettant en œuvre le dernier train de mesures restrictives de l'UE à l'encontre du régime syrien (décision 2012/420/PESC du Conseil du 23 juillet).

Ce règlement prévoit l'obligation de fournir des informations préalables sous forme de déclarations en douane pour tous les biens exportés vers la Syrie. Cette mesure s'inscrit dans le cadre de l'obligation, pour les États membres, de faire inspecter sur leur territoire tous les navires et aéronefs à destination de la Syrie s'ils disposent d'informations donnant des motifs raisonnables de penser qu'il transportent des articles interdits.

En outre, le règlement met en application une dérogation au gel des avoirs institué par l'UE: les États membres peuvent autoriser les paiements effectués par l'intermédiaire de banques faisant l'objet de sanctions si les transferts constituent une aide financière apportée à des étudiants et chercheurs syriens sur le territoire de l'UE.

#### **Guinée-Bissau - mesures restrictives**

À la suite d'une décision prise par le Comité des sanctions des Nations unies, le Conseil a modifié les mesures instituées par l'UE à l'encontre de la Guinée-Bissau, retirant plusieurs noms de la liste des personnes faisant l'objet de restrictions en matière de déplacements établie par l'UE pour les inclure dans la liste des personnes faisant l'objet d'une interdiction de voyage établie par les Nations unies.

Le nombre total de personnes faisant l'objet de sanctions n'a pas changé.

#### **Adhésion de la Croatie à l'UE - adaptation des accords signés ou conclus avec des pays tiers**

Le Conseil a autorisé la Commission à ouvrir des négociations pour l'adaptation des accords signés ou conclus par l'Union européenne avec des pays tiers ou des organisations internationales, en raison de la prochaine adhésion de la Croatie à l'Union européenne.

À cette fin, elle a autorisé la Commission à ouvrir des négociations avec Saint-Marin, pour adapter l'accord UE-Saint-Marin sur la coopération et l'union douanière, la Confédération suisse, pour adapter l'accord UE-Suisse sur la libre circulation des personnes, et la Norvège, pour adapter l'accord sur l'Espace économique européen et l'accord UE-Norvège sur un mécanisme financier norvégien pour la période 2004-2009.

### **Relations avec la Tunisie**

Le Conseil a autorisé la signature d'un protocole à l'accord d'association UE-Tunisie, pour tenir compte de l'adhésion à l'Union européenne de la Bulgarie et de la Roumanie.

Il a décidé que l'accord serait appliqué à titre provisoire, dans l'attente de l'achèvement des procédures nécessaires à sa conclusion.

## **POLITIQUE COMMERCIALE**

### **Accord Union européenne-États-unis**

Le Conseil a approuvé l'accord sous forme d'échange de lettres entre l'Union européenne et les États- au titre de l'article XXIV, paragraphe 6, et de l'article XXVIII de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) de 1994.

Cet accord porte sur la modification de concessions dans les listes d'engagements de la République de Bulgarie et de la Roumanie, dans le cadre de leur adhésion à l'Union européenne.

### **Négociations UE-Panama**

Le Conseil a autorisé la Commission à ouvrir des négociations avec le Panama conformément à l'article XXVIII de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) de 1994.

## **BUDGETS**

### **Prévisions actualisées relatives aux ressources propres**

Le Conseil a adopté son projet de budget rectificatif n° 4 au budget général 2012, dans lequel il approuve la révision des prévisions relatives aux ressources propres. Par rapport aux prévisions précédentes, le financement au titre des droits de douanes nets diminue (-1,52 milliard d'euros), tandis que le financement au titre des ressources propres fondé sur la taxe sur la valeur ajoutée et le revenu national brut augmente (respectivement +47 millions et +1,47 milliard).

En adoptant sa position sur ce projet de budget, le Conseil a également approuvé la création de lignes budgétaires avec mention pour mémoire (p.m.). Elles se rapportent aux instruments de partage des risques qui pourraient être mis en place par des États membres qui connaissent ou risquent de connaître de graves difficultés sur le plan de la stabilité financière, l'objectif étant de faciliter l'investissement privé et la croissance.

En outre, le projet de budget prévoit la création d'une mention pour mémoire (p.m.) à la ligne relative à l'action préparatoire "EuroGlobe".

## **COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT**

### **Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique**

Le Conseil a adopté des conclusions qui prévoient la reconstitution des ressources de la facilité de soutien à la paix pour l'Afrique pour la période 2011-2013 par l'utilisation de 100 millions d'euros provenant des ressources non affectées de l'enveloppe intra-ACP du 10<sup>e</sup> FED et de 26,4 millions d'euros de fonds résiduels de la période 2008-2010.

Pour de plus amples informations, voir le doc. [13703/12](#).

## Îles Fidji

Le Conseil a décidé de modifier et de proroger la période d'application de la décision 2007/641/CE relative à la conclusion des consultations avec la République des Îles Fidji en application de l'article 96 de l'accord de partenariat ACP-CE et de l'article 37 du règlement portant établissement d'un instrument de financement de la coopération au développement. Pour de plus amples informations, voir le doc. [13567/12](#).

## Saint-Barthélemy

Le Conseil a adopté une décision tenant compte de la modification du statut de la collectivité de Saint-Barthélemy, qui était une région ultrapériphérique de l'UE et qui figure, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, parmi les pays ou territoires d'outre-mer associés à l'Union européenne (doc. [12883/12](#)).

## **POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE COMMUNE**

### **EUPOL RD Congo**

Le Conseil a prorogé de 12 mois, jusqu'au 30 septembre 2013, la mission de police que l'Union européenne mène en République démocratique du Congo. Il a également affecté un budget de 6,75 millions d'euros pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> octobre 2012 et le 30 septembre 2013.

La mission de police vise à améliorer la maturité et la viabilité du processus de réforme de la police nationale congolaise. Elle assiste les autorités congolaises dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité (RSS) dans le domaine de la police et son interface avec la justice.

### **EUSEC RD Congo**

Le Conseil a prorogé de 12 mois, jusqu'au 30 septembre 2013, la mission de conseil et d'assistance de l'Union européenne en matière de réforme du secteur de la sécurité en République démocratique du Congo (EUSEC RD Congo). Il a également affecté un budget de 11 millions d'euros pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> octobre 2012 et le 30 septembre 2013.

Cette mission est destinée à fournir conseil et assistance aux autorités congolaises compétentes en matière de sécurité en veillant à promouvoir des politiques tenant compte des droits de l'homme, des questions d'égalité entre les hommes et les femmes, de la problématique des enfants touchés par les conflits armés, des normes démocratiques et de l'État de droit.

## **JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES**

### **Rapport Eurojust**

Le Conseil a pris acte du rapport d'activité de l'organe de contrôle commun d'Eurojust pour 2011 (doc. [13032/12](#)).

### **Identifiant européen de la législation**

Le Conseil a adopté des conclusions proposant l'introduction d'un identifiant européen de la législation, qui vise à fournir un mode de référencement des textes législatifs unique et flexible, utilisable dans le cadre de tous les systèmes juridiques, et qui ouvrirait la voie à la création d'un réseau sémantique des journaux officiels (doc. [13401/12](#)).

### **Programme de travail d'Europol pour 2013**

Le Conseil a approuvé le programme de travail d'Europol pour 2013 (doc. [12667/12](#)).

Ce rapport est élaboré chaque année par le conseil d'administration d'Europol, comme le prévoit la décision portant création de l'Office européen de police<sup>1</sup>, et tient compte des besoins opérationnels des États membres ainsi que des incidences sur le budget et les effectifs d'Europol.

### **Le mécanisme de coopération et de vérification pour la Bulgarie et la Roumanie**

Le Conseil a adopté des conclusions qui figurent dans le document [13529/12](#).

---

<sup>1</sup> JO L 121 du 15.5.2009.



## **AFFAIRES INSTITUTIONNELLES**

### **Cour de justice - règlement de procédure**

Le Conseil a approuvé un projet de refonte du règlement de procédure de la Cour de justice (doc. [13509/12](#)).

Cette refonte, que la Cour a soumise en mai 2011 à l'approbation du Conseil, adapte la structure et le contenu du règlement de procédure de manière à améliorer l'efficacité de la Cour, qui est confrontée à un contentieux de plus en plus abondant.

Ce texte introduit également un certain nombre de clarifications, codifie certaines règles et pratiques existantes et comporte en outre des règles relatives à l'application de certaines dispositions du protocole sur le statut de la Cour de justice, qui a été modifié récemment.

### **Cour de justice et Tribunal - rémunération afférente aux nouveaux postes de vice-président**

Le Conseil a adopté un règlement modifiant le règlement n° 422/67/CEE, n° 5/67/Euratom afin de prévoir des dispositions concernant la rémunération afférente aux nouveaux postes de vice-président de la Cour de justice et de vice-président du Tribunal.

Cette modification est une conséquence directe de la modification récente du protocole sur le statut de la Cour de justice.

## **NOMINATIONS**

### **Comité des régions**

Le Conseil a nommé M. Bohuslav SVOBODA (République tchèque) (doc. [12909/12](#)), Mme Louisa MAVROMMÁTI et M Louis KOUMENIDES (Chypre) (doc. [13365/12](#)), Mme Helma KUHN-THEIS et M. Markus TÖNS (Allemagne) (doc. [13374/12](#) et [13624/12](#)), et M. Georg LINKOV (Estonie) (doc. [13380/12](#)) membres du Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2015.

## **TRANSPARENCE**

### **Transparence - accès du public aux documents**

Le Conseil a approuvé:

- la réponse à la demande confirmative 16/c/01/12, la délégation finlandaise votant contre (doc. [13306/2/12 REV 2](#));
- la réponse à la demande confirmative 17/c/01/12, les délégations danoise, estonienne, finlandaise et suédoise votant contre (doc. [13309/1/12 REV 1](#));
- la réponse à la demande confirmative 18/c/01/12, les délégations danoise, française, finlandaise et suédoise votant contre (doc. [13312/12](#)).

## **PROCÉDURE ÉCRITE**

### **Juges à la Cour de justice et au Tribunal**

Le 20 septembre, les représentants des gouvernements des États membres ont nommé M. Anthony BORG BARTHET (Malte) juge à la Cour de justice pour la période allant du 7 octobre 2012 au 6 octobre 2018. Ils ont également nommé M. Eugène BUTTIGIEG (Malte) juge au Tribunal pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 31 août 2013.

La Cour de justice est composée de vingt-sept juges et de huit avocats généraux. Ils sont nommés pour un mandat de six ans renouvelable. Les juges de la Cour de justice désignent leur président en leur sein pour une période de trois ans renouvelable.

Le Tribunal est composé d'au moins un juge par État membre. Ils sont nommés pour un mandat de six ans renouvelable et désignent leur président en leur sein pour une période de trois ans.